



Procès-verbal n°14

Séance extraordinaire du jeudi 15 novembre 2018 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Première partie

1. Appel
2. Second appel et remise de diplômes de bourgeois d'honneur

Interruption de séance et apéritif

Seconde partie

3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2018
4. Nomination d'un vice-président du bureau du Conseil général, en remplacement de Lionel Rieder, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission de fusion, en remplacement de Lionel Rieder, démissionnaire
6. Nomination d'un délégué auprès du Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle, en remplacement de Lionel Rieder, démissionnaire
7. Nomination d'un délégué auprès de l'assemblée générale de la Société anonyme immobilière des Patinoires de Neuchâtel, en remplacement de Lionel Rieder, démissionnaire
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la fusion des commissions de police du feu et de salubrité publique
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'abrogation du règlement concernant l'exécution et la réfection des fouilles, du 17 mars 2011
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 42'636 francs pour participer à l'augmentation du capital-actions de TransN
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 182'000 francs pour acquérir la parcelle 2339 du cadastre de Marin-Epagnier et la verser au patrimoine administratif
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du GCD intitulée *Accueil des majorants – révision du dispositif dans une logique de sensibilisation civique*, du 23 février 2018
13. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la future Chênaie des Celtes à La Tène
14. Interpellations et questions
 - a) Question du groupe centre-droit concernant les camps de ski
15. Lettres et pétitions
16.
 - a) Communications du Conseil communal
 - b) Communications du bureau du Conseil général
17. Divers

La présidente Nadia Chassot (ELT) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à la presse ici présente, au public ainsi qu'à Jean Dominique Röthlisberger, invité d'honneur. La présidente souhaite également la bienvenue au nouveau conseiller général pour le PLR-PDC, Laurent Amez-Droz et invite son groupe à le présenter.

Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR-PDC est très heureux d'annoncer l'arrivée de Laurent Amez-Droz. Evidemment, il a appris avec regret le départ de son ancien président Lionel Rieder qui était très engagé dans notre section depuis plusieurs années.

Malheureusement, son déménagement l'a contraint de quitter la politique communale. En revanche, on accueille avec grand plaisir Laurent Amez-Droz, qui a été conseiller communal durant de nombreuses années, et qui a évidemment été élu conseiller général avant d'être conseiller communal à l'époque, et qui a été placé directement de la table de conseiller général au perchoir. C'est-à-dire qu'il n'a pas eu le temps de siéger au Conseil général, il a été directement élu au Conseil communal.

C'est donc une première pour lui de s'asseoir dans les rangs du Conseil général. On se réjouit de sa présence, de son retour en politique et de ses futures interventions. Evidemment que c'est mon grand frère dont je suis très fier, je ne vais donc pas en dire plus, sinon je vais être ému. »

- Applaudissements -

La présidente passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Philippe Mattmann (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 31 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 17. Luthi Michel (ELT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 18. Maire Pierre-Olivier (ELT) |
| 3. Amez-Droz Laurent (GCD-PLRT) | 19. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) |
| 4. Bajrami Belul (PSLT) | 20. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 21. Montini Marino (GCD-PLRT) |
| 6. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 22. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 7. Carneiro Costa Manuel (GCD-PLRT) | 23. Muster Michel (PSLT) |
| 8. Chassot Nadia (ELT) | 24. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 9. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 25. Penaloza Sabine (ELT) |
| 10. Ducraux Armand (ELT) | 26. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 11. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 27. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |
| 12. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 28. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 13. Glardon Philippe (PSLT) | 29. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |
| 14. Gomes Bruno (PSLT) | 30. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 15. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) | 31. Vaucher Pascal (ELT) |
| 16. Lauper Theresia (ELT) | |

Excusé(e)s :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| 1. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 5. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 2. Caron Eric (PSLT) | 6. Planas Michel (ELT) |
| 3. Gligorov Ivan (PSLT) | 7. Ros Jean-Paul (PSLT) |
| 4. Homberger Jan (GCD-PDC) | 8. Ted Smith (GCD-PLRT) |

Absent(e)s : Geijo José Luis (GCD-PLRT)

1 siège est vacant (PSLT).

Par conséquent, **la majorité est fixée à 16.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Martin Eugster (ELT), président
Maurice Binggeli (PSLT), vice-président
Heinz Hoffmann (GCD-PLRT), secrétaire
Daniel Rotsch (PSLT), vice-secrétaire
Yannick Butin (GCD-PLRT), membre

2. Second appel et remise de diplômes de bourgeois d'honneur

Nadia Chassot (ELT), présidente : « Mesdames, Messieurs, je souhaite passer à l'appel suivant : Monsieur Jean Dominique Röthlisberger qui est prié de s'avancer près du micro. Ce soir, nous devons aussi honorer une deuxième personne, à savoir Remo Siliprandi qui n'a pas pu se joindre à nous pour des raisons de santé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et lui remettons son diplôme à une date ultérieure. Je prie aussi Monsieur Jérôme Amez-Droz de bien vouloir se joindre à moi.

Monsieur Röthlisberger, cher Jean Dominique, sur ma demande en tant que présidente du Conseil général, avec le soutien unanime du bureau du Conseil général, l'approbation du Conseil communal et le soutien administratif et logistique de notre administrateur communal, c'est un grand honneur pour nous tous de vous recevoir ce jeudi 15 novembre 2018 afin de vous remercier, à juste titre, pour votre engagement sans faille.

En effet, cher Jean Dominique, vous avez commencé en politique en 1965 en œuvrant pour Thielle-Wavre jusqu'en 2004, puis de 2009 à 2018 auprès du Conseil général de La Tène que vous avez présidé de 2015 à 2016. Cela m'a tout l'air d'une passion !

Chacune des personnes présentes ce soir ont pour vous un souvenir tant par votre personnalité pleine de professionnalisme, que par votre investissement au profit de la collectivité, de ses institutions et de sa population.

Actuellement, il devient tellement difficile de trouver des conseillères ou conseillers généraux prêts à œuvrer pour leur commune sans attendre de retour à part celui du devoir accompli, que votre investissement est d'autant plus admirable et qu'il était important de vous en honorer à sa juste valeur.

Au nom des Autorités législatives et exécutives, j'ai le plaisir de vous remettre un diplôme qui vous élève, à titre honorifique, au rang de bourgeois d'honneur de notre belle commune de La Tène.

En mon nom personnel, j'ai aussi le plaisir de vous offrir une petite attention que vous pourrez déguster en bonne compagnie ou soit en nous contant l'histoire de Thielle et de ses environs.

Malgré votre démission en tant que conseiller général, il est important de relever que vous continuez d'œuvrer pour La Tène. Cela permettra donc à chacune et chacun de nous d'avoir le plaisir de vous croiser au détour d'une séance ou soit en chevauchant votre vélo électrique contribuant ainsi à la mobilité douce.

Afin de fêter ce moment comme il se doit, la commune de La Tène vous invite, après le discours de Jérôme Amez-Droz, à prendre un moment pour échanger avec nous autour d'un verre au Fanel. Nous reprendrons notre séance ultérieurement. Merci. »

- Applaudissements -

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'espère qu'il n'y aura pas d'erreur dans les références de mon discours. Au nom du PLRT et PDC, il m'appartient de prononcer quelques mots pour saluer l'engagement de notre collègue, ami et désormais bourgeois d'honneur de la commune de La Tène, Monsieur Jean Dominique Röthlisberger.

Quelle belle initiative que la remise de ce titre de bourgeois d'honneur, Madame la présidente, bravo à vous, au bureau, à notre Conseil communal et à notre administrateur préféré !

Conter l'engagement de Jean Dominique Röthlisberger n'est pas un exercice habituel tant le parcours de notre collègue est riche d'engagement pour la collectivité, preuve en est que le titre délivré ce soir est plus que mérité.

Je vais débiter par parler de l'homme ; Jean Dominique Röthlisberger.

Ce qui frappe d'entrée pour celui qui rencontre Jean Dominique, ou Dominique pour les intimes, c'est une stature, une voix, une présence, une droiture. Droit dans ses bottes ! Tu as en ce sens parfaitement choisi ton côté de l'hémicycle, la droite te va à merveille !

Lorsque nous échangeons un peu plus avec Jean Dominique, nous pouvons apprécier ses prises de position claires, efficaces, pertinentes, précises. Pas de bla-bla inutile avec Jean Dominique, il va droit au but. Jean Dominique personnifie à merveille ce que nous appelons le bon sens terrien, il relaye les valeurs de la terre, il sait ce qui est essentiel - pas de risque de voyage à Abu Dhabi ou de croisement des cartes de crédit avec lui.

Ses proches disent de lui qu'il est discret, parfois secret et sensible, très sensible même. Cela ne nous surprend pas ; derrière les plus épaisses carapaces se cachent très souvent des cœurs fondants.

Jean Dominique Röthlisberger est né le 26 février 1945. Il a vécu à Thielle non loin des locaux de l'entreprise Perspectives Plus, très belle entreprise au passage, puis aux Broillets toujours à Thielle.

C'est en 1989 qu'il déménagea à Wavre à côté de l'entreprise familiale « Röthlisberger fruits et légumes » fondée en 1938 par son papa.

Il fait partie de la grande famille Röthlisberger, les Kennedy du coin, descendant du célèbre peintre William Röthlisberger dont les parents sont venus s'installer dans le canton de Neuchâtel en 1866.

Si mes informations sont bonnes, Jean Dominique a fait un apprentissage d'arboriculteur au Centre de formation professionnelle nature et environnement (CFPNE) de Lullier. Il travailla avec son papa Bruno quelques années avant de reprendre les rênes de l'entreprise en 1985. Il développa la partie légumes et en plus de vendre ses produits dans les grandes surfaces de la région, il continua de vendre sur place à Wavre aux clients et clientes de passage. Ses fraises étaient particulièrement courues et renommées loin à la ronde !

En 2008, faute de relève familiale et aspirant à plus de tranquillité, il décida de fermer l'entreprise non sans nostalgie. Une part de l'activité ainsi que ses locaux et vergers seront tout de même repris par Nicolas Daniele déjà actif dans le secteur.

Après la partie personnelle et professionnelle, venons-en à la partie politique. Jean Dominique Röthlisberger, comme ses ancêtres William et Ernest Röthlisberger – la politique est décidément dans l'ADN chez les Röthlisberger -, présida le Conseil communal de Thielle-Wavre. 12 ans de présidence, 24 ans d'exécutif, puis 10 ans de Conseil général à La Tène, y compris une année de présidence. Nous ne serions pas complets sans évoquer les 6 ans de Grand Conseil. Nous t'offrirons d'ailleurs des chocolats des pavés du Château pour te rappeler de cette époque. Voilà un engagement et une longévité qui donnent le vertige et suscitent l'admiration à l'heure où un certain désintérêt pour la chose publique se fait sentir. L'engagement est chevillé au corps chez Jean Dominique.

Nous ne pouvons pas parler de Jean Dominique sans parler de son parcours militaire. Engagé dans les chars, disposant du grade de colonel, commandant de la célèbre place de mobilisation 104 durant 3 ans, 7 ans à l'Etat-Major, puis responsable romand des dégâts militaires...ça ne devait pas être facile car des dégâts il y en a certainement eu une pellée comme on dit par chez nous. J'ai moi-même connu quelques charistes qui prenaient parfois un malin plaisir à rouler sur le bord des trottoirs. Une chenille contre un trottoir, je vous laisse imaginer qui gagne.

Le colonel Röthlisberger ne semble avoir qu'un seul regret de sa longue carrière militaire, il redoutait que la naissance de son fils Pascal se déroule le jour des grandes manœuvres qu'il conduisait dans la région de Morat, et patatras, Pascal pointa le bout de son petit nez le jour qu'il ne fallait pas !

Jean Dominique ne put venir à la maternité que le lendemain de l'accouchement et en habit militaire. Selon la rumeur, le petit Pascal n'a pas pleuré à la vue du gris-vert et son épouse Marianne ne lui en a pas du tout voulu pour son absence comprenant parfaitement ses obligations. Il s'est depuis rattrapé aux centuples en étant un merveilleux papa et un mari aimant et attentionné.

Un de tes camarades d'armes, ancien commandant du régiment d'infanterie 8, qui t'a croisé durant tes années au service de la grande muette m'a écrit à ton propos :

Le soussigné a croisé le colonel Röthlisberger dans différents services. « J'en garde le souvenir de quelqu'un de droit, consciencieux, dévoué et respectueux du cadre et de la déontologie militaire. Pour nous, les troupes combattantes, il était agréable de savoir que des officiers expérimentés préparaient la logistique et tout ce qui était nécessaire pour accueillir et permettre à nos soldats de se mobiliser, puis de s'équiper dans de bonnes conditions ».

Il m'a remis à ton attention, en guise de clin d'œil, un paquet de biscuits militaires avec une plaquette en chocolat. Il précise que même si la date de péremption indique 30.10.2018, tu pourras encore les consommer durant 10 ans.

La liste des engagements associatifs de Jean Dominique est trop longue pour en faire un inventaire exhaustif. Nous relèverons toutefois les plus marquants :

- tireur émérite, Jean Dominique a présidé la Société cantonale de tir durant 13 ans, il préside aujourd'hui la Société des vétérans
- président du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle
- juré au tribunal cantonal, comme son papa avant lui
- président de l'Association des arboriculteurs neuchâtelois, etc.

Dans les hobbies, Jean Dominique adore et maîtrise le ski. Quand on vient d'une famille de terriens, la morte saison qu'est l'hiver est le seul moment qui permet de prendre du bon temps. La famille Röthlisberger allait donc tous les hivers, à fond avec la Volvo blanche de travers - m'a-t-on dit - à Verbier pour skier. Aujourd'hui encore, il part régulièrement skier. Plus à Verbier, mais à Loèche-les-Bains. Avec l'âge on devient plus sage et on pense un peu moins à dévaler les pistes comme Colombin et un peu plus à soigner les courbatures dans les eaux thermales.

Voilà Jean Dominique, j'arrive à la fin de cette prise de parole en l'honneur de la belle personne que tu es. Comme l'a relevé notre présidente, tu as quitté le Conseil général mais tu restes encore actif, notamment dans la commission de fusion dans laquelle nous aurons certainement besoin de ton bon sens terrien pour faire avancer sereinement le dossier. Tu restes également actif dans ta section PLR préférée. On compte d'ailleurs encore sur toi pour venir nous donner des coups de main pour poser des affiches dans les endroits stratégiques de notre belle commune, pour travailler lors de notre chasse aux œufs et on se croiera évidemment au bord de la Thielle lors de tes promenades avec ta chienne Bianca.

Du fond du cœur, merci pour tout ce que tu as donné à la collectivité et merci pour tout ce que tu donneras encore, mais un peu moins, car comme tu le dis très bien, il faut savoir passer la main et laisser la place aux jeunes ! »

- Applaudissements -

Jean Dominique Röthlisberger (invité d'honneur) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous dirai d'abord que je n'ai pas préparé de discours. Suite aux discours de la présidente du Conseil général et du chef de groupe PLR, je tiens quand même à vous remercier et vous dire tout le plaisir que j'ai eu, d'abord en politique, puisque comme cela a été relevé, j'ai été longtemps actif en politique pour l'ex commune de Thielle-Wavre, j'ai été au Conseil général de La Tène pendant 9 ans, et aussi pendant quelques années au Grand Conseil.

J'aimerais simplement pour terminer, avoir une pensée pour celui qui devrait être à côté de moi ce soir. Remo Siliprandi devait fêter comme moi ce soir, mais vous savez qu'il a de graves problèmes de santé et il n'est pas là aujourd'hui, donc, pensons bien à lui. Merci à tous pour votre amitié et comme cela a été relevé, je continuerai dans la mesure du possible à assister aux séances du Conseil général. »

- Applaudissements -

Selon l'ordre du jour proposé, **la présidente** procède à une interruption de séance et invite l'assemblée à prendre part à un apéritif.

A la reprise des débats à 19h45, **la présidente** passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2018

Les demandes de modifications ci-après sont enregistrées :

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas grave. C'est à la page 9, il est marqué « terrain de première place » et je préférerais qu'il soit inscrit « terrain agricole de première classe. Remerciement à Madame Challandes pour le parfait procès-verbal. »

Laurent Suter (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à la page 4, j'avais évoqué la construction et la destruction de la fabrique Allegro et non pas de la fabrique Amez-Droz. On peut pardonner à la secrétaire parce qu'on a vu une vague Amez-Droz... »

Armand Ducraux (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à la page 8, il est écrit « exercice ethnographique » et j'avais dit « exercice technocratique » qu'il faudrait plutôt mettre entre guillemet puisqu'il s'agit d'un usage un peu approximatif. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en page 7, juste en dessous de l'intervention de Madame Choulat, il y a une intervention de Monsieur Laurent Amez-Droz, il n'était pas encore là, c'était Jérôme. »

La **présidente** remercie les conseillers généraux pour les corrections apportées ainsi que la rédactrice du procès-verbal. Elle rappelle que les intervenants sont priés de remettre leurs notes soit par version papier ou par courriel.

[NDLR : les modifications enregistrées ci-dessus font office de corrections du procès-verbal précédant.]

4. Nominations au bureau du Conseil général

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous vous proposons le système des chaises musicales avec Monsieur Daniel Jolidon qui deviendrait le vice-président, Monsieur Elia Pecoraro qui deviendrait vice-secrétaire et Monsieur Jean-Charles Gerbex qui deviendrait questeur ».

L'élection d'un vice-secrétaire et d'un questeur n'ayant pas fait l'objet d'un point à l'ordre du jour, la **présidente**, selon l'article 56 alinéa 2 du règlement général de commune, procède à un vote consistant à modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

4. *Nominations au bureau du Conseil général*
4. a) *Nomination d'un vice-président du bureau du Conseil général, en remplacement de Lionel Rieder, démissionnaire*
4. b) *Nomination d'un vice-secrétaire au bureau du Conseil général, en remplacement de Daniel Jolidon*
4. c) *Nomination d'un questeur au bureau du Conseil général, en remplacement de Elia Pecoraro*

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

a) Nomination d'un vice-président du bureau du Conseil général, en remplacement de Lionel Rieder, démissionnaire

Est élu tacitement : **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

b) Nomination d'un vice-secrétaire au bureau du Conseil général, en remplacement de Daniel Jolidon

Est élu tacitement : **Elia Pecoraro** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

c) Nomination d'un questeur au bureau du Conseil général, en remplacement de Elia Pecoraro

Est élu tacitement : **Jean-Charles Gerbex** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

5. Nomination d'un membre de la commission de fusion, en remplacement de Lionel Rieder, démissionnaire

Est élu tacitement : **Laurent Amez-Droz** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

6. Nomination d'un délégué auprès du Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle, en remplacement de Lionel Rieder, démissionnaire

Est élu tacitement : **Jean-Charles Gerbex** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

7. Nomination d'un délégué auprès de l'assemblée générale de la Société anonyme immobilière des Patinoires de Neuchâtel, en remplacement de Lionel Rieder, démissionnaire

Est élu tacitement : **Jan Homberger** (GCD-PDC)

- Applaudissements -

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la fusion des commissions de police du feu et de salubrité publique

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce rapport a été rédigé en réponse à la motion de l'entente qui nous a donné une proposition pour améliorer les conditions des commissaires de la salubrité, puisque ceux-ci ne siégeaient pas très souvent, car c'est toujours sur mandat ou sur proposition qu'on doit aller sur place.

Cette commission venait aider la commission du feu, malheureusement sans pouvoir signer ou faire quelque chose vis-à-vis de la commission du feu. Cela nous permet donc de fusionner les deux commissions et que tous les conseillers généraux qui en font partie puissent prendre des cours sur la prévention du feu et ainsi faire des visites programmées à long terme. Cette proposition de fusion a été débattue au sein de trois commissions, nous vous laissons maintenant le choix d'en débattre ici. Merci. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons tenu notre séance en date du 25 octobre 2018 et nous proposons d'approuver ce rapport et ce projet d'arrêté. Merci. »

Philippe Mattmann (PSLT), au nom de la commission de police du feu : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission de police du feu s'est réunie le 7 novembre 2018 et le projet a été accepté par les 5 membres présents par 4 oui et une abstention. Donc, la commission vous demande d'accepter cette fusion. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission de salubrité publique : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la séance du 7 novembre dernier, la commission de salubrité publique a étudié attentivement le rapport du Conseil communal concernant la fusion de notre commission avec celle de la police du feu.

A titre d'expérimentation, lors de cette séance, les deux commissions concernées ont siégé ensemble, mais de manière successive, avec deux ordres du jour différents. Elles ont ensuite partagé le repas de fin d'année.

Dans un souci d'efficacité à long terme et fort d'une longue tradition de collaboration entre nos deux commissions, notamment lors des visites des immeubles, tous les membres présents de la commission de salubrité publique se sont prononcés en faveur de la fusion.

Ils vous recommandent d'accepter le rapport et le nouveau règlement de la commission de police du feu et de salubrité publique. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Pierre-André Rubeli (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en vue de réaliser des économies d'engagement pour la commission du feu et de salubrité publique, le PSLT approuve à la majorité leur fusion en une entité.

Toutefois, le PSLT propose un amendement à l'annexe 2, soit le règlement de la police du feu et de la salubrité publique :

Article 2, alinéa 2, lit. b : ajouter « 1 membre du Conseil communal **qui la préside**. »

La motivation étant de respecter la réglementation cantonale concernant les commissions de salubrités communales (RSN 800.20 ; art. 3 al. 2). Je vous remercie. »

Bruno Gomes (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'entente de La Tène, lors de sa séance du 12 novembre dernier, a bien entendu et débattu le rapport concernant la fusion des commissions de police du feu et de salubrité publique. L'ensemble des membres présents ont voté oui pour cette fusion et, par la même occasion, a approuvé l'adoption de la réglementation communale à ce sujet. Merci. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR-PDC a échangé sur ce dossier mardi dernier et salue cette fusion entre les deux commissions, qui est une belle synergie et qui permettra avec un peu moins de moyens humains de réaliser les mêmes prestations. C'est une très bonne chose.

Nous souhaitons volontiers prendre connaissance de l'amendement du groupe socialiste pour voir comment nous déterminer par rapport à celui-ci. Le groupe était d'avis mardi dernier qu'il était bien qu'un conseiller communal préside cette commission, nous nous posons uniquement la question sur la vice-présidence, sachant qu'elle ne pourrait être prise que par un conseiller général, qu'en est-il des séances lorsque le conseiller communal n'est pas présent ? Est-ce qu'elle est simplement reportée et comment le vice-président gère les débats ? C'était une de nos interrogations au niveau du groupe. On approuvera à l'unanimité le rapport. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière de l'arrêté concernant l'adaptation du règlement général de commune qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Ensuite, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière du règlement de la commission de police du feu et de salubrité publique qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède au vote sur l'amendement proposé par le PSLT qui consiste à ajouter « un membre du Conseil communal **qui la préside**. » à l'article 2, alinéa 2, lit. b. L'amendement est accepté à l'unanimité.

La présidente procède à la lecture de l'arrêté amendé, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote du règlement de la commission de police du feu et de salubrité publique qui est accepté à l'unanimité.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci d'avoir accepté cette nouvelle commission et ses nouveaux commissaires. Donc, à partir d'aujourd'hui les groupes doivent choisir 3 personnes. Merci de bien vouloir choisir les anciens membres de la commission de police du feu, car il n'y aura pas de cours supplémentaires pour la prévention du feu. Il serait bien que ceux qui ont participé au cours l'année passée restent dans la nouvelle commission. Je vous remercie de faire en sorte que ces commissaires s'engagent à nouveau et je vous remercie aussi pour le travail supplémentaire que vous nous donnez, au Conseil communal et à moi-même, pour cette nouvelle commission de la prévention du feu. »

Enfin, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière de l'arrêté adoptant le règlement de la commission de police du feu et de la salubrité publique qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal ne souhaitant plus s'exprimer, **la présidente** passe au point 9.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'abrogation du règlement concernant l'exécution et la réfection des fouilles, du 17 mars 2011

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour l'instant, la commune a deux règlements pour la réfection des fouilles. On a un règlement communal qu'on devrait abroger, si vous acceptez, et on a le règlement cantonal, puisqu'on était une commune pilote. Donc, ce règlement cantonal nous convient très bien et on travaille maintenant avec celui-ci. Nous n'avons donc plus besoin du règlement communal qu'il faudrait abroger. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom de la commission réglementaire : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous nous sommes effectivement réunis le 25 octobre 2018 et nous avons notamment débattu sur ce point. Nous avons fait quelques observations au conseiller communal présent, donc Monsieur Hoffmann, et ces remarques ont été prises en compte, notamment par rapport à l'article 2 qui se réfère au nouveau régime qui est cantonal et uniforme. Cela étant, notre commission vous propose d'approuver le rapport et le projet d'arrêté. Merci. »

Manuel Carneiro Costa (GCD-PLRT), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est lors de notre dernière séance du jeudi 25 octobre 2018 que la commission des travaux publics et des services industriels a pris connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'abrogation du règlement pour l'exécution et la réfection des fouilles et c'est à l'unanimité des membres présents que la commission TPSI a donné son avis favorable. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 12 novembre écoulé, l'entente de La Tène a pris connaissance du rapport du Conseil communal et des motifs militant en faveur de l'abrogation du règlement de l'exécution et de la réfection des fouilles, du 17 mars 2011.

Compte tenu des arguments évoqués dans le rapport, l'entente de La Tène a accepté à l'unanimité des membres présents le projet d'arrêté d'abrogation dudit règlement. »

Daniel Jolidon (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR-PDC, dans sa séance de préparation, s'est penché avec attention sur ce point de l'ordre du jour. Tout ce qui peut améliorer la coordination des travaux au niveau de la commune et du canton, tout ce qui peut faire baisser la bureaucratie et faciliter le travail des entreprises ne peut que satisfaire les partis de centre-droit. C'est donc à l'unanimité que le PLR-PDC recommande l'acceptation du rapport et de l'arrêté. »

Belul Bajrami (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe du parti socialiste laténien a accepté ce rapport à l'unanimité. Merci. »

Daniel Jolidon (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aurais juste une question concernant le guichet unique et les entreprises qui sont extérieures au canton, voire même à la confédération. Est-ce que toutes ces entreprises ont un accès au guichet unique pour faire leur procuration ? Merci. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les entreprises externes doivent demander expressément une ouverture au guichet unique au canton pour pouvoir faire leur demande. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière de l'arrêté qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour l'acceptation de cet arrêté. On a un règlement en moins, c'est très bien. Maintenant on peut aller directement voir cela au canton. Merci. »

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 42'636 francs pour participer à l'augmentation du capital-actions de TransN

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la société TransN a été créée en 2012, suite à la fusion entre deux sociétés de transports publics qui étaient les TN et les TRN. Dans le projet de fusion, il a été conclu une augmentation de capital pour amener du cash directement dans cette nouvelle société et cette augmentation de capital de 3.7 millions a été financée, d'une part par l'Etat (3 millions), et d'autre part par les communes du Littoral (700'000 francs). Ces 700'000 francs ont été garantis par la Ville de Neuchâtel, mais il a été conclu en même temps un accord signé par les Conseils communaux de toutes les communes du Littoral, excepté Peseux, assurant que ces 700'000 francs soient répartis sur toutes les communes, en fonction de leur part actuelle de la société des transports.

Il a été défini un certain nombre d'actions pour chaque commune et en 2019, il sera question de payer les parts d'actions qui ont été définies lors de la création de cette société. La demande de crédit d'aujourd'hui est en rapport avec l'achat de ces actions qui seront ensuite mises au bilan de notre commune. Merci. »

La présidente donne la parole à la commission financière.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission s'est réunie en date du 6 novembre pour discuter de cet objet et c'est sans beaucoup de discussion que cet arrêté et ce rapport ont été acceptés et nous vous demandons d'en faire de même. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'entente : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la demande de crédit pour participer à l'augmentation du capital-actions de TransN a suscité un vif débat et soulevé plusieurs interrogations parmi les membres de l'entente de La Tène.

Tout d'abord, pour les communes du Littoral, la première étape se chiffre à 700'000 francs. Cette première étape correspond à deux augmentations successives de 350'000 francs chacune, l'une en 2013 et l'autre en 2019. Le crédit demandé ce soir concerne notre participation à ces 700'000 francs, proportionnellement au nombre d'actions TransN détenues par la commune de La Tène.

Première question : quels sont les critères d'attribution des actions TransN aux différentes communes ? Selon la population, la desserte ou autre ?

Deuxième question : dans le tableau de la page 3 du rapport, il est fait mention lors d'une deuxième étape avec deux montants de 1.7 million de francs chacun, un pour le Littoral et l'autre pour les Montagnes. Est-ce que le montant de 1'700'000 francs attribué au Littoral sera également réparti entre les communes et si oui, à quel horizon ?

Finalement, malgré ces interrogations l'ELT a approuvé le crédit d'engagement de 42'636 francs à la majorité des membres présents. »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais répondre aux deux questions. Pour répondre à la question concernant la répartition des actions, celles-ci ont été réparties en fonction de la proportion d'actionnariat de l'ancienne société TN et ces proportions ont été réappliquées. Pour la deuxième étape, c'est-à-dire la répartition des 1.7 million, il y a eu un prêt de la Ville de La Chaux-de-Fonds de 3.4 millions et il y a maintenant un arrangement entre les deux villes par rapport à ce prêt qui a été fait à TransN. C'est pour cela qu'il y a un transfert de 1.7 million dans cette deuxième étape, mais ça n'a aucun lien avec les autres communes. On ne sera pas impliqués. »

La présidente donne à nouveau la parole aux groupes.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe a examiné et discuté cette demande de crédit lors de sa dernière séance de préparation au Conseil général. Notre commune ne peut, et ne doit se passer des transports publics. Leur extension et leur développement révèlent un caractère stratégique pour notre commune et nous devons en garantir son développement. Première raison pour accepter cet arrêté.

Deuxièmement, une règle s'impose. S'il n'existe pas de raison valable, vraiment fondée sur des nouveaux faits qui doivent nous pousser à revenir en arrière, on n'en revient pas sur sa parole. En son temps, l'exécutif communal en place avait donné sa parole quant à la participation de notre commune à la recapitalisation des TransN. Deuxième raison pour accepter cet arrêté.

Notre groupe acceptera ce rapport et cet arrêté, et nous vous recommandons d'en faire de même. Merci. »

Pierre-André Rubeli (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en vue de réaliser l'engagement fait en février 2011 à participer, pour la commune de La Tène, au processus de recapitalisation de la nouvelle société cantonale de transports publics TransN, le PSLT accepte à l'unanimité le crédit de 42'636 francs.

Par contre, on a des questions qui restent en suspens. Le lien entre cette recapitalisation et les engagements établis par les rapports, est-ce que la commune devra régulièrement mettre la main au porte-monnaie pour les investissements ? La réponse est très certainement négative étant entendu que la commune participera, ou pas, à la décision des dépenses d'investissement dans le cadre de son rôle d'actionnaire à la société TransN, au même titre que les autres actionnaires. Je vous remercie. »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour répondre à la question de savoir s'il y aura d'autres apports plus tard, la réponse est non. Il n'est pas question de repasser à un financement pour les prochains investissements. Il s'agit là d'un acte unique qui été prévu lors de la fusion et pour lequel il y a eu des engagements pris. TransN ne fait pas de réserves pour le renouvellement du matériel mais procède à des principes d'investissement de façon identique aux investissements communaux. C'est-à-dire qu'ils investissent et ils sont amortis régulièrement et les amortissements sont payés par le pot commun que l'on paie dans le compte de fonctionnement. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 29 voix et une abstention.

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre acceptation et on pourra honorer l'accord qui a été fait en 2012. Merci. »

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 182'000 francs pour acquérir la parcelle 2339 du cadastre de Marin-Epagnier et la verser au patrimoine administratif

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit là de la parcelle qui se situe à côté de la Migros, sur laquelle le bâtiment du Troglo est implanté. Cette parcelle est déjà sous l'exploitation communale depuis quelques décennies, par la mise à disposition gracieusement de la Migros, par la société LIB-AG pour les besoins communaux. Au fil du temps, l'activité s'est développée et aujourd'hui, on a une activité du Troglo qui est très appréciée par la population, aussi bien par les parents que par les jeunes. Ces derniers mois, nous avons eu l'opportunité de discuter avec les représentants de la société LIB-AG pour pouvoir acheter ce terrain.

Les négociations ont permis d'arriver à un tarif très intéressant pour une parcelle qui est située au centre du village et qui est très bien implantée par rapport aux activités qui y sont développées aujourd'hui. Afin de pouvoir avoir les coudées franches par rapport à différents développements et différentes actions qu'on voudrait faire, et ne pas toujours avoir besoin d'échanger avec le propriétaire, on a trouvé opportun de faire cette proposition d'achat de cette parcelle et de le concrétiser.

Aujourd'hui, une promesse d'achat a déjà été signée, mais elle a néanmoins été soumise à la condition de l'acceptation du Conseil général aujourd'hui, et si vous l'acceptez, l'acte authentique d'achat sera effectué au premier trimestre 2019. Merci. »

La présidente donne la parole à la commission financière.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie en date du 6 novembre 2018 afin de discuter de la demande de crédit d'engagement de 182'000 francs pour l'acquisition de la parcelle 2339.

Il est bien et juste que notre commune investisse pour son futur, mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix. C'est un peu en substance ce qu'a été la discussion, il n'y a pas eu de réel débat au sein de notre commission. Pas de réel débat parce que la chose était entendue, la messe était dite. Nous avons tous été convaincus dès le début des discussions de pouvoir acquérir un terrain de taille intéressante, relativement centré au niveau du territoire de la commune. De plus, acquérir un terrain sur lequel un bâtiment de la commune trône déjà, et surtout à ce prix-là, ne demande pas de réel débat, mais une courte discussion tout de même. Votre commission a, à son unanimité, salué cette initiative stratégique d'acquisition et vous propose d'en faire de même. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au nom du groupe PLR-PDC, j'ai le plaisir de vous annoncer le soutien unanime du groupe pour ce projet. C'est un juste prix. C'est une parcelle d'importance stratégique pour le développement de la commune, située devant la ligne 101 et la ligne 107, avec les voies BLS juste à côté, c'est quelque chose de très important et que nous soutenons.

Et à titre personnel, en tant que nouveau, et d'ailleurs je vous remercie de votre accueil, je pourrai dire que je vais éviter de répéter dans mes interventions que de mon temps on aurait fait mieux, parce que bien au contraire, lorsque j'étais responsable du dicastère, je n'ai pas pu solutionner cette situation un peu boiteuse. Parce qu'on avait un bâtiment situé sur un terrain de tiers alors qu'il est cadastré et solidement ancré au sol et c'était une situation juridiquement boiteuse. Je tiens ainsi à féliciter mes successeurs d'avoir résolu ce dossier et d'avoir effectivement acquis cette parcelle à un juste prix dans un endroit stratégique.

Et comme nous parlons fusion, je pense que dans la future fusion que nous pourrions avoir avec les communes de la région du Bas-Lac, c'est également un endroit très bien situé pour développer une infrastructure d'intérêt général et ça devrait rester une zone d'utilité publique dans ce sens-là. Evidemment que le maintien du Troglo nous tient à cœur, mais nous suggérons aussi au Conseil communal d'envisager une solution qui favorise la biodiversité, puisque le groupe nature de notre commune a quelques propositions dans ce sens et nous vous recommandons, cher Conseil communal, d'y donner suite. Merci beaucoup de votre attention. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je suis un peu frustré, car quasiment tout ce que nous avons aussi noté a déjà été dit. Donc, lors de notre séance de l'ELT, nous sommes venus à la conclusion que l'achat de cette parcelle est intéressant, non seulement grâce à son prix, mais surtout stratégiquement.

La Tène est en phase de redéfinir son plan d'aménagement. La maîtrise complète sur cette parcelle en tant que propriétaire, permettra la projection et réalisation d'idées d'aménagement dans l'intérêt de la commune, de ses citoyennes et citoyens.

Par son emplacement géographique, proche de la gare, proche du centre commercial, avec une ligne TN déjà existante, la parcelle offre tous les atouts d'une place publique à fréquentation élevée.

Avec une abstention, les membres présents de l'ELT ont donc accepté ce rapport à grande majorité. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PS est également favorable à ce rapport. On s'est juste posé la question, vu que la Migros bénéficie d'avantages fiscaux sur notre commune, on s'est dit qu'elle pourrait peut-être nous offrir cette parcelle. Mais 100 francs le m² est un bon prix et c'est vraiment avantageux au niveau du lieu, comme cela a été dit. Le rapport a été accepté par le PS. Merci. »

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je reviens cette fois à titre personnel. Vous savez que j'ai une grande frustration. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je travaille depuis 12 ans au service immobilier des CFF et je prends le train à la gare de Marin, ce qui n'est pas extrêmement satisfaisant.

En voyant l'achat de cette parcelle, il m'est venu une idée assez lumineuse, c'est que celle-ci devienne l'entrée de la future gare de Marin, mise aux normes. Je suggère au Conseil communal de prendre langue avec BLS pour savoir si effectivement la gare ne pourrait pas trouver place au fonds de la

tranchée, dans un endroit qui permettrait de réaliser des travaux sans démolir le bâtiment, tout en préservant un accès extrêmement facile après pour la gare actuelle qui serait la gare industrielle de Marin et avoir des rampes qui sortent avec une interface de mobilité au niveau des bus qui existe et dans une zone fortement urbanisée.

Donc, c'est clair que ça nous éloigne un peu du pôle de développement économique et du quartier de Paul-Vouga, mais ça nous permet de pouvoir construire la nouvelle gare aussi propre, tout en gardant l'actuelle en exploitation, et peut-être accélérer la vision d'angle de cette gare de Marin qui n'est pas vraiment une fierté pour notre réseau de transports publics. Merci au Conseil communal de prendre note de cette suggestion et merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 28 voix et 2 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 28 voix et 2 abstentions.

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour votre accord sur cet investissement qui est très intéressant pour la commune. On ira devant le notaire en début d'année prochaine. Merci. »

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du GCD intitulée Accueil des majorants – révision du dispositif dans une logique de sensibilisation civique, du 23 février 2018

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez certainement tous lu avec attention ce rapport qui explique la manière dont nous avons accueilli les majorants en 2018. Nous avons essayé de respecter la motion, surtout dans le sens de la sensibilisation civique et dans l'originalité de présenter aux majorants l'existence de nouveaux acteurs culturels cantonaux. Ils ont eu la chance, vous l'avez lu dans le rapport, de rencontrer Monsieur Ribaux lors d'une discussion. Le président de la COMUL a expliqué comment ce festival a pu naître grâce à une action politique. Il nous est apparu important et intéressant de montrer aux majorants que la politique ce n'est pas seulement les Conseils généraux et le Grand Conseil, c'est aussi des actions concrètes que des politiciens peuvent faire. Le président de la COMUL a donc expliqué le concept de ce prix COMUL.

On peut déplorer peut-être le manque de communication ou d'intérêt des jeunes. Il y avait très peu de participants et on le regrette. En discutant avec les autres communes, on constate que c'est toujours un problème de trouver la solution pour que les jeunes soient intéressés. On s'est rendu compte que lorsqu'il y a un ou deux jeunes dans une commune qui ont un bon réseau social, par Facebook par exemple, elles arrivent à attirer des amis. Ce n'était pas le cas cette année. C'est arrivé une année à Corcelles-Cormondrèche où il y a eu beaucoup de participants et c'était grâce à une des majorantes qui a réussi à faire une émulation envers ces amis par Facebook. C'était la seule année où il y a eu beaucoup de monde.

On va donc essayer d'améliorer cela. On ne sait pas si le festival va renaître cette année ; il faudra qu'on trouve quelque chose d'intéressant, de motivant et qu'on essaye d'améliorer la communication afin d'intéresser les jeunes à l'accueil qu'on va leur faire. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, un grand merci au Conseil communal pour ces explications. Le groupe PLR-PDC a reçu ce rapport avec un accueil mitigé. Il a relevé des points positifs. Tout d'abord, qu'il y avait une réponse dans le délai des 6 mois, c'est déjà un point positif. Il y a eu une réflexion qui a été menée, ça a été expliqué et qu'il y a eu aussi une dimension culturelle dans la réflexion et on l'oublie parfois, mais la culture est importante et le Conseil communal a essayé de l'intégrer.

Sous forme de boutade, il y avait deux intervenants PLR sur les trois, donc cela nous réjouit.

Dans les points négatifs, on constate que la formule ne fonctionne pas encore très bien pour attirer les jeunes, donc on ne peut qu'inviter le Conseil communal à reprendre son bâton de pèlerin pour imaginer

un nouveau système, sur l'exemple de Corcelles-Cormondrèche et Peseux qui étaient 40 vendredi passé pour leur soirée. A Saint-Blaise, la fête du 3 février marche bien aussi. Il y a certainement une formule et pourquoi pas obtenir du financement de la part de Campus pour la démocratie. Eventuellement par le biais de Facebook, Snapchat qui est le réseau qui attire le plus les jeunes.

En dernier lieu, nous souhaitons apporter un petit correctif qui a été relevé par un conseiller général. « Nous pourrions imaginer utiliser les réseaux sociaux pour regrouper les jeunes et créer par *ce biais* une émulation active... ». Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au point 13.

13. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la future Chênaie des Celtes à La Tène

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez lu ce rapport qui est un rapport d'information. Vous avez certainement tous lu les publications dans le bulletin des communes, vous avez pu voir peut-être sur le site les panneaux d'information, vous avez également pu peut-être observer la sculpture qui a été faite sur le site. Vous étiez peu nombreux pour les séances d'information qui ont été faites et pour la visite de la chênaie de la ville de Neuchâtel aux Cadolles.

Cette chênaie a été pensée par le Conseil communal dans une vision d'avenir. C'était une forêt dépérissante avec des arbres malades et le chêne est une essence emblématique de la région, du plateau, mais qui malheureusement est en voie de disparition dans les forêts, parce qu'elle a besoin d'énormément de lumière pour pouvoir croître. Donc, il ne reste plus que des grands chênes car les petits chênes n'arrivent jamais à croître.

Le service de la faune, des forêts et de la nature et la Confédération mènent des actions et des soutiens pour faire en sorte que ces chênes puissent vivre. En 1997, sur la forêt de La Tène, il avait été compté 143 chênes et 20 ans plus tard, il en restait 87, soit une perte de 40%. Il fallait donc agir pour que les chênes puissent renaître dans cette région et c'est le service de la faune, des forêts et de la nature qui a fait cette proposition sur cette parcelle puisqu'il y avait beaucoup d'arbres malades qu'il fallait couper. La proposition était donc de recréer une chênaie sur cette parcelle de 6'000 m².

Malgré la petite taille de cette parcelle, en comparaison avec celle des Cadolles qui fait 10 hectares, il était important d'informer la population de la raison de ce projet, la zone étant très publique. Avec toutes les analyses qui ont été faites, on a pu démontrer que la biodiversité dans une chênaie est bien plus importante que dans une forêt standard. C'était aussi une découverte pour moi et je vous conseille d'aller visiter cette chênaie à Neuchâtel. Il y a différents niveaux de chênaie, de 4 ans, de 10 ans ou de 25 ans. Et dans une chênaie de 6 ans, vous ne pouvez pas rentrer dedans ; c'est plein de petits chênes et il y a dedans une variété incroyable de biodiversité. On pourrait éventuellement réorganiser une visite de cette chênaie au printemps pour le Conseil général.

La chênaie, c'est un beau projet. Vous avez pu suivre l'histoire de Duir, petit gland, qui raconte pourquoi il y a une chênaie, explique ce que sont les chênes, les celtes, etc. Nous avons la chance d'accueillir dans la salle la rédactrice de ces histoires et elle va continuer l'année prochaine en créant une exposition avec l'école, à la bibliothèque, qui parlera de la chênaie. On essaye d'impliquer les enfants et leurs familles par un petit journal qui va paraître l'année prochaine avec toute l'histoire des chênes, tout cela grâce à notre sponsor qui est la Raffinerie de Cressier. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Emmanuel Rieder (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en commentaire au rapport d'information du Conseil communal concernant la future Chênaie des Celtes à La Tène, nous saluons l'idée de planter de jeunes arbres pour sauver la forêt de La Tène. En effet, la forêt des chênes pédonculés, naturellement présente depuis la nuit des temps, disparaît lentement depuis plus de 40 ans.

En mars prochain, nous verrons donc rajeunir cette forêt avec cette future Chênaie des Celtes et d'ici 2022, 3000 jeunes chênes seront plantés. Le groupe PLR-PDC félicite les initiateurs de cette belle idée ainsi que leurs sponsors. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à titre personnel, je voudrais remercier le Conseil communal pour sa communication exemplaire concernant la future Chênaie des

Celtes. Les aventures de Duir le chêne, publiées régulièrement dans le Bulcom, associées aux différents communiqués du Conseil communal font qu'aucun citoyen de La Tène ne devrait être surpris lorsque les tronçonneuses entreront en action et je vous en félicite.

En comparaison, la communication du Conseil communal concernant le pôle de développement économique, principalement dans le cadre de la révision du PAL, fait vraiment pâle figure. A croire que l'information est inversement proportionnelle à la surface concernée. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je parle au nom du PS et à titre personnel également. Quand j'ai participé à la visite de la chênaie aux Cadolles, on était deux membres de la commune. Et j'ai entendu plusieurs personnes de la commune qui critiquaient cette démarche qui, peut-être, donnait un droit de vue au promoteur qui allait construire derrière La Tène. J'avais entendu beaucoup de choses sur cette chênaie et je suis allé voir par moi-même.

Quand je suis allé voir cette chênaie, j'étais vraiment surpris parce que ces petits arbres, il y en a à peu près une quinzaine par mètre carré et quand ils grandissent, les hommes ne peuvent absolument plus rentrer dans cette forêt. Donc, la nature prend toute la place et il y a beaucoup de sortes d'oiseaux. J'ai compris que la biodiversité était vraiment ici, il y a plein d'autres arbres qui poussent à côté et je trouve que ça vaut vraiment la peine d'aller regarder aux Cadolles, c'est ouvert au public, et de voir ce qu'on peut faire pour notre commune.

Il y a un enjeu aussi écologique et didactique pour les jeunes, les enfants etc. Je trouve que notre Conseil général doit un peu plus se bouger pour notre nature. Je pensais aussi au début que c'était un projet purement commercial, mais quand on va voir, on y voit une autre réalité de ce qu'on peut imaginer et ça vaut la peine de se déplacer.

Je remercie Maurice Binggeli pour son action. On voit que lui et son équipe sont vraiment motivés et c'est un projet qui leur tient à cœur. »

La présidente ouvre la discussion d'ordre général.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je profite, en mon nom personnel pour vous inviter à applaudir Madame Laure Oberli qui est le moteur de cette action. »

- Applaudissements -

Daniel Jolidon (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une suggestion, comme ça se fait ailleurs tel qu'à Hauterive ou Neuchâtel ; est-ce qu'on a pensé à offrir un chêne à chaque nouveau-né de la commune en y mettant son nom ?

Maurice Binggeli (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, oui effectivement, la question a été posée à l'ingénieur cantonal et au forestier. Nous allons planter 3'000 chênes et il va en rester 80. Donc qu'allons-nous dire aux enfants à qui on a planté un chêne, qu'il n'a pas pu croître ou qu'on a dû le couper ? On a préféré renoncer à cette pratique. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au point 14.

14. Interpellations et questions

a) Question du groupe centre-droit concernant les camps de ski

Le groupe centre-droit ne souhaitant pas s'exprimer, **la présidente** donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette question est d'actualité pour plusieurs raisons ; la première, c'est que l'hiver approche, donc les camps de ski on en parle actuellement, et la deuxième, c'est l'article publié dans l'ArcInfo d'hier au sujet de la répartition des frais pour les parents entre les différents cercles scolaires qui existent dans le canton.

Dans un premier temps, je voulais juste remettre ledit article dans son contexte. Pour l'EOREN, il ne s'agit pas d'un camp facultatif pour tous les niveaux. Le camp facultatif avec une participation de 250 francs est uniquement pour les enfants du cycle 3. Par contre, pour les enfants du cycle 2, c'est-à-dire les 7^e et 8^e, il s'agit d'un camp obligatoire et pour lequel la participation des parents est beaucoup plus faible.

Au niveau du Bas-Lac, nous effectuons des camps de ski obligatoires pour les 7^e et 8^e chaque année. Cela implique que la participation des parents, suite à la décision du Tribunal fédéral de l'année dernière, ne doit pas être très élevée et doit être financée soit par l'école, soit par les communes.

En ce qui concerne l'EOREN, les camps de ski pour les 7^e et 8^e ont été rendus obligatoires une année sur deux. Donc l'EOREN participera à hauteur de 100 francs par enfant, une année sur deux pour financer ces camps de ski.

Au niveau de la commune, nous avons décidé par un arrêté du Conseil communal, suite à l'arrêté du Conseil général qui a été voté l'année dernière, de faire participer les parents à hauteur de 50 francs pour les deux prochaines années. La différence par rapport aux coûts du camp de ski sera prise par le fonds scolaire de la commune de La Tène et pour les autres communes, Saint-Blaise et Enges, le coût pour les parents n'est pas le même. Il sera supérieur à 50 francs.

Les camps de ski pour ces deux années resteront organisés tant que les communes participent de manière assez large à leur financement. Il n'y a donc aucune volonté du cercle du Bas-Lac de faire ces camps un an sur deux, tant que les communes financent ce que ne finance plus l'EOREN. La décision du Conseil communal a été prise pour les habitants de La Tène et est valable pour deux ans. Les autres activités organisées par l'EOREN, par exemple les journées de ski pour les plus petits, les camps verts et courses d'écoles, seront toutes gratuites pour les parents, à l'instar des sorties pédagogiques. J'espère avoir répondu à la question. »

15. Lettres et pétitions

Néant.

16. a) Communications du Conseil communal

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai deux bonnes nouvelles à vous communiquer. La première, c'est que vous avez certainement remarqué un nouveau visage dans la salle, à côté de Madame Challandes. J'ai le plaisir de vous présenter Patricia Blunier qui va commencer au sein de notre commune à partir du 1^{er} décembre 2018, au service du secrétariat. La deuxième bonne nouvelle, c'est que Madame Challandes va nous quitter. Le fait qu'elle nous quitte est un bémol, mais elle a trouvé une autre vocation professionnelle et va entrer à l'école de police. Je suis certain que l'attractivité et la sympathie de notre police va augmenter de manière conséquente. Merci beaucoup. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, je souhaite également la bienvenue à Madame Blunier et j'espère que Madame Challandes ne nous collera pas trop lorsqu'elle nous verra passer. »

b) Communications du bureau du Conseil général

La présidente informe que lors de la prochaine séance qui traitera le budget, elle procédera de manière identique à celle des comptes au mois de juin, soit le passage en revue des cahiers, puis ouverture et discussion après chaque cahier.

17. Divers

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, un petit divers pour remercier le Conseil communal ainsi que l'administration, et plus particulièrement Monsieur Tomic, pour la réfection de la place de jeu du collège de Wavre qui était dans un piteux état. J'ai pu voir la joie des enfants cet été et ça fait plaisir de voir ces petites actions. Alors, un grand merci. »

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas un coup de gueule. Je reviens encore une fois sur le sujet du pôle de développement économique. Ma confiance a augmenté parce que j'ai quand même appris que cela bouge au sein des commissions. Je remercie ceux qui travaillent dans ces commissions et qui travaillent dans l'ombre, de tenir tête et défendre nos intérêts.

Je profite d'avoir la parole, ce n'est pas pour voler du travail à Monsieur Gerbex ; je vous informe que la commune de La Tène a des actions auprès des sucreries. Je suis producteur et je vous signale que l'association des betteraviers suisse ouest a un fond spécial et cherche à racheter des actions le plus possible, alors avis aux amateurs. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** adresse ses remerciements au Conseil général, au Conseil communal ainsi qu'à l'administration et clôt la séance à 21h03.

- Applaudissements -

La rédactrice du procès-verbal

I. Challandes

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

N. Chassot

P. Mattmann